



# Indemnités pour occupation du logement familial

Par **Lyliane**, le **08/05/2015** à **13:35**

Bonjour,

Le juge a accordé le logement à mon mari, car j'ai dû me loger en urgence 5 mois auparavant.

Le juge a ordonné une indemnité d'occupation, mais un an après mon mari dit quitter le logement pour aller vivre avec sa nouvelle compagne.

Que devient cette indemnité ?

Est-elle toujours dûe jusqu'au divorce ?

Que prévoit la loi ?

Merci pour les réponses légales.

Cordialement.

LM